



***Éducation
primaire &
secondaire***

Programme national d'éducation environnementale, Afrique du Sud

Initiatives sud-africaines basées sur la Charte de la Terre,
par Razeena Waiget

Ce document constitue un bref descriptif des modalités d'utilisation de la Charte de la Terre dans les programmes scolaires nationaux et la formation du personnel des Parcs nationaux en Afrique du Sud, en lien avec le principe 14.

« Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable. »

Principe 14 de la Charte de la Terre

Razeena Waiget, Afrique du Sud

Razeena Waiget porte un réel intérêt à l'appréciation des nouvelles tendances, les grands changements et les débats liés à l'environnement et à l'éducation, y compris en termes de mise en œuvre des politiques. Elle a joué un rôle central dans les derniers développements éducatifs et environnementaux au niveau national en Afrique du Sud, et ce depuis de nombreuses années. Elle dispose de compétences académiques et professionnelles en botanique, zoologie, écologie, éducation, et un doctorat en éducation environnementale. Dr Waiget fut conseillère environnementale du précédent Ministre de l'Éducation, le Professeur Kader Asmal, pendant quatre ans. Elle collabora notamment à la mise en œuvre du Programme national d'éducation environnementale (PNEE), qui permit à l'environnement d'être reconnu comme élément clef des programmes d'éducation et de formation. Elle est actuellement Directrice exécutive pour les Peuples et la Conservation des Parcs nationaux d'Afrique du Sud. Dans le cadre de ces deux positions, Razeena s'appuie sur la Charte de la Terre pour renforcer la dimension « valeurs » des programmes mis en place.

Aujourd'hui, la plupart des Sud-Africains apprécient le privilège de vivre dans un pays tenant en haute considération les droits de l'homme, entérinés par une Constitution qui imprègne toutes les politiques et législations. Il est difficile de croire qu'il y a à peine une décennie, la majorité des Sud-Africains était victime d'une myriade d'injustices incluant un manque d'accès aux ressources naturelles, des impacts négatifs sur la dégradation environnementale, des conditions de travail et de vie dégradées qui accentuaient l'éloignement des populations de leur environnement.

Depuis dix ans, alors que le pays se débattait avec la naissance de sa démocratie et la formulation de nouvelles politiques et législations, la relation entre la justice sociale et la durabilité écologique est devenue de plus en plus évidente, de même que la connexion étroite entre le développement durable et la protection des ressources naturelles. Lier les questions environnementales avec les droits humains et la justice sociale, et les incorporer à notre Constitution a amorcé un engagement national pour la protection environnementale, pour laquelle l'éducation à l'environnement est centrale. L'éducation environnementale est en effet essentielle à l'atteinte d'une profonde prise de conscience environnementale et éthique, et au développement de valeurs, comportements, et compétences pour transformer les relations basiques des individus avec la Terre et les uns avec les autres. Nous présentons ici deux projets d'éducation environnementale, menés respectivement par le Ministre de l'Éducation et les Parcs Nationaux d'Afrique du Sud, basés sur les valeurs et principes de la Charte de la Terre.

Programme d'éducation environnementale

Au Sommet Mondial du Développement Durable qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2002, de nombreux éducateurs environnementaux sud-africains ont reconnu l'importance de la Charte de la Terre comme

moyen pour incorporer les valeurs et principes traduisant les objectifs de notre jeune démocratie dans ses efforts d'éducation environnementale. Était ainsi présent le personnel du Programme National d'Éducation Environnementale pour l'Éducation Générale et la Formation (PNEE-EGF) qui lança un processus visant à appliquer les principes soulignés par la Charte de la Terre dans les curriculums et les activités. Ce programme national, qui met en valeur les droits de l'homme, le principe « d'inclusion » et l'environnement sain se veut développer des citoyens connaisseurs de l'environnement, actifs, compétents et engagés. La Charte de la Terre s'est avérée un mécanisme utile pour le PNEE-EGF afin de développer sa dimension « valeurs », élément souvent négligé dans les efforts d'éducation environnementale. Les principes et valeurs de la Charte de la Terre furent incluses dans les quatre composantes du PNEE-EGF, soit la politique du curriculum, le développement de ressources et supports, le développement professionnel, et la mise en œuvre dans les écoles.

Parcs Nationaux d'Afrique du Sud

Les valeurs et principes de la Charte de la Terre ont également été intégrés dans les programmes d'éducation environnementale des Parcs Nationaux Sud-Africains (SANParks en anglais) depuis deux ans. SANParks a subi, depuis 1994, de profonds changements dans sa philosophie, sa politique et sa structure organisationnelle, afin de mieux refléter les nouvelles réalités politiques, économiques et sociales d'Afrique du Sud. Il y a deux ans, SANParks a établi le Directoire des Peuples et de la Conservation, faisant partie des trois Divisions dirigeantes de l'organisation, visant à approfondir l'approche basée sur la population pour conserver l'héritage naturel et culturel de l'Afrique du Sud. L'objectif du Directoire des Peuples et de la Conservation est de permettre aux populations d'assumer leur part de responsabilité dans la conservation de notre héritage national et de contribuer au développement économique des

communautés voisines des parcs. Dans son essence, le Directoire permet de s'assurer que SANParks s'articule autour d'une conservation basée sur les gens et sur son mandat touristique.

A travers des projets et programmes d'éducation environnementale, le personnel cherche à développer une éthique de la conservation en répondant aux problèmes environnementaux de manière à produire des bénéfices mutuels pour les populations et les parcs. Les programmes visent à favoriser l'accès aux élèves et enseignants d'origine défavorisée, en leur facilitant l'accès aux Parcs Nationaux d'Afrique du Sud. De la même manière, le programme d'éducation environnementale fournit aux élèves et enseignants l'opportunité d'étendre leur connaissance de l'environnement dans un Parc National. Pour beaucoup de nos élèves défavorisés, ceci constitue leur accès pour la toute première fois à l'un de nos atouts nationaux les plus connus.

Conclusion

La Charte de la Terre propose un cadre englobant pour les enseignants des écoles et pour le personnel des Parcs Nationaux, créant un vaste groupe d'éducateurs, élèves et leurs communautés qui respectent et apprécient notre héritage national. Ses valeurs contribuent à façonner ensemble les élèves et participants du programme venant d'héritages différents, et de rendre vivant ce que les Sud-Africains ont voulu depuis des générations – une société non- raciale et non-sexiste basée sur l'égalité, la liberté et la justice sociale. En utilisant les principes et valeurs de la Charte de la Terre, ces programmes de grande valeur permettent à la jeunesse de la nation, dans toute sa diversité, de prospérer et s'épanouir.